



Assurance d'un prêt immobilier

Par **Clotilde De Rycke**, le **17/04/2011** à **14:53**

Bonjour,

Lors de la demande d'un prêt immobilier auprès de la BNP j'ai rempli et signé un premier dossier d'assurance (demande d'adhésion au contrat d'assurance) pour notre prêt immobilier en ne signalant aucun problème particulier. 4 jours après, incidemment, on me découvre un nodule à la thyroïde, donc je passe très vite une échographie qui révèle un nodule, quelques jours après je fais une ponction et une opération d'urgence est décidée. Avant l'opération et vu la proximité des dates, je décide de prévenir la BNP de mon problème me disant qu'en cas de cancer suspecté ils ne pourraient pas se retourner contre moi, je prends donc rendez-vous avec ma conseillère qui me dit alors qu'il fallait qu'elle récupère l'ancien dossier et qu'elle m'en fasse remplir un autre en signalant le nodule et l'opération prévue. Je ne m'attendais pas du tout à cela mais, j'ai fait ce qu'elle a dit sans me renseigner, j'avais autre chose à faire! J'ai donc signé un 2ème questionnaire de santé environ un mois après, juste avant l'opération. S'en est suivi un retard de 2 mois pour le prêt, je reçois un courrier de cardif me demandant toutes les analyses histologiques et compte-rendu opératoire. En gros, on ne vous assure que si vous prouvez que vous n'avez pas un cancer!! Ma question est la suivante: est-il légal que ma conseillère me fasse signer un 2ème dossier alors que j'ai de quoi prouver que j'avais signé le premier en toute bonne foi? On m'a dit après que cette procédure était plus que douteuse, j'aimerais savoir si c'est vrai, d'avance merci.

Salutations